



360° MC | ASSURANCE
COLLECTIVE

Droit de transformation de votre assurance collective



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

Votre assurance vie collective pourrait être résiliée ou réduite lors de la cessation de votre emploi, à votre retraite ou lorsque vous atteindrez l'âge maximal indiqué à votre contrat. Dans tous les cas, votre contrat comprend un droit de transformation qui vous permet, à vous et à vos personnes à charge assurées, s'il y a lieu, de maintenir une protection d'assurance vie si vous êtes âgé de 65 ans ou moins*.

QUE SIGNIFIE LE TERME « DROIT DE TRANSFORMATION » ?

Il s'agit du droit qui vous permet de transformer votre assurance vie collective en une assurance vie individuelle sans avoir à fournir de preuves d'assurabilité.

POURQUOI DEVRAIS-JE TRANSFORMER MON ASSURANCE ?

Une cessation d'emploi ou un départ à la retraite entraînent rarement une diminution des besoins d'assurance vie. Votre droit de transformation vous permettra de maintenir une protection en vigueur, quel que soit votre état de santé.

En exerçant votre droit de transformation avant la date limite, vous n'aurez pas à vous soumettre à des exigences de sélection afin d'obtenir une nouvelle protection d'assurance vie. L'admissibilité à l'assurance vie individuelle est ainsi garantie, sans étapes supplémentaires.

Et si vos besoins ont changé, vous pouvez transformer seulement une partie de votre montant d'assurance vie collective (sous réserve d'un montant minimal).



QUAND ET COMMENT PUIS-JE TRANSFORMER MON ASSURANCE ?

Vous avez 31 jours pour exercer votre droit de transformation si votre assurance vie prend fin ou est réduite **avant ou à la date de votre 65^e* anniversaire de naissance** en suivant ces étapes faciles :

- 1** Remplissez le formulaire 14141F « Demande de transformation » que vous trouverez sur le site desjardinsassurancevie.com. Pour toute question, communiquez avec nous au 1 877 385-3033.
- 2** Postez-le à l'adresse qui y figure.
- 3** Discutez de vos besoins avec le représentant en assurance individuelle qui communiquera avec vous. Il vous aidera à choisir le meilleur produit de transformation individuelle selon votre situation.

Pendant ces 31 jours, votre assurance vie collective sera maintenue en vigueur sans frais. Ce droit de transformation est offert tant que votre contrat d'assurance collective est en vigueur. S'il est résilié, veuillez communiquer avec Desjardins Assurances.

* ou selon l'âge indiqué à votre contrat.

QUELLES SONT LES PROTECTIONS ADMISSIBLES ?

Assurance vie temporaire jusqu'à 65 ans	Assurance vie permanente	Assurance vie temporaire 1 an
Cette assurance temporaire prend fin à la première date anniversaire du contrat après vos 65 ans. Elle n'est pas transformable en une autre protection d'assurance.	Plusieurs types de protections à vie offertes.	Vous avez besoin de plus de temps pour faire votre choix? Procurez-vous une assurance vie temporaire d'une durée d'un an. Elle n'est pas renouvelable, par contre, elle peut être transformée en assurance vie temporaire jusqu'à 65 ans ou en toute protection d'assurance vie permanente alors autorisée par la compagnie.

Les primes établies au moment de l'émission du contrat sont fixes et garanties, c'est-à-dire qu'elles n'augmentent jamais.

Si vous êtes en bonne santé et que vous êtes en mesure de fournir des preuves médicales, une panoplie d'autres protections d'assurance vie temporaire et permanente sont également offertes. L'une de nos nombreuses protections saura répondre à vos besoins et à votre budget!



QUEL SERA LE COÛT DE MA NOUVELLE ASSURANCE VIE ?

La prime de votre assurance vie individuelle variera en fonction du produit que vous aurez choisi et des critères suivants :

- Sexe
- Montant d'assurance désiré
- Âge à la date d'établissement de votre nouveau contrat d'assurance individuelle
- Fréquence de paiement des primes (annuelle ou mensuelle)

COMMENT CALCULER MA NOUVELLE PRIME ?

Taux annuels par 1 000 \$ d'assurance					
Assurance vie temporaire 1 an			Assurance vie temporaire jusqu'à 65 ans		
Frais de police annuels = 0 \$			Frais de police annuels = 60 \$		
Âge	Homme	Femme	Âge	Homme	Femme
18	5,46	4,43	18	3,94	2,63
19	5,46	4,43	19	4,00	2,68
20	5,46	4,43	20	4,08	2,74
21	5,46	4,43	21	4,15	2,78
22	5,46	4,43	22	4,21	2,84
23	5,46	4,43	23	4,28	2,90
24	5,46	4,43	24	4,37	2,97
25	5,46	4,43	25	4,46	3,03
26	5,46	4,43	26	4,60	3,15
27	5,46	4,43	27	4,77	3,28
28	5,46	4,43	28	4,96	3,42
29	5,46	4,43	29	5,16	3,58
30	5,50	4,46	30	5,38	3,74
31	5,54	4,49	31	5,62	3,92
32	5,58	4,52	32	5,87	4,11
33	5,62	4,56	33	6,16	4,30
34	5,68	4,60	34	6,46	4,51
35	5,76	4,67	35	6,79	4,74
36	5,86	4,75	36	7,03	4,91
37	5,99	4,87	37	7,29	5,10
38	6,16	5,02	38	7,59	5,31
39	6,37	5,21	39	7,95	5,55
40	6,58	5,44	40	8,37	5,83
41	6,77	5,71	41	8,86	6,15
42	6,96	6,01	42	9,43	6,51
43	7,17	6,34	43	10,08	6,93
44	7,42	6,69	44	10,84	7,40
45	7,74	7,07	45	11,71	7,94
46	8,15	7,46	46	12,93	8,68
47	8,67	7,86	47	14,28	9,50
48	9,33	8,28	48	15,74	10,39
49	10,15	8,70	49	17,33	11,35
50	11,11	9,11	50	18,85	12,42
51	12,19	9,48	51	20,38	13,44
52	13,37	9,86	52	21,98	14,50
53	14,66	10,24	53	23,66	15,61
54	16,05	10,64	54	25,44	16,76
55	17,54	11,09	55	27,31	17,97
56	19,14	11,61	56	29,27	19,24
57	20,84	12,20	57	31,33	20,56
58	22,64	12,89	58	33,50	21,94
59	24,54	13,70	59	35,76	23,39
60	26,69	14,70	60	38,13	24,89
61	29,19	15,91	61	40,59	26,47
62	31,93	17,27	62	43,14	28,10
63	34,80	18,73	63	45,79	29,79
64	37,70	20,22	64	48,53	31,55
65	41,09	21,84			
66	44,79	23,59			
67	48,82	25,48			

CALCUL

- **Prime annuelle =**
Taux annuel x (montant d'assurance désiré ÷ 1 000) + frais de police annuels
- **Prime mensuelle =**
Prime annuelle x 0,09

EXEMPLES

HOMME, 54 ANS

Produit: Assurance vie temporaire 1 an
Montant d'assurance désiré: 54 000 \$

Prime annuelle: $16,05 \times (54\ 000\ \$ \div 1\ 000) =$
866,70\$ par année

Prime mensuelle: $866,70\ \$ \times 0,09 =$
78,00\$ par mois

FEMME, 40 ANS

Produit: Assurance vie temporaire jusqu'à 65 ans
Montant d'assurance désiré: 33 000 \$

Prime annuelle: $5,83 \times (33\ 000\ \$ \div 1\ 000) + 60 =$
252,39 \$ par année

Prime mensuelle: $252,39\ \$ \times 0,09 =$
22,72 \$ par mois

Les taux par 1 000 \$ d'assurance, de même que les frais de police, sont à titre indicatif seulement et peuvent être modifiés sans préavis.

Pour connaître les taux de l'assurance vie permanente ou pour toute autre question sur nos produits, veuillez consulter le représentant qui vous sera attribué une fois que nous aurons traité votre formulaire de demande de transformation.

360°_{MC} | ASSURANCE COLLECTIVE

À PROPOS DE DESJARDINS ASSURANCES

Desjardins Assurances propose, depuis plus d'un siècle, une gamme élargie de produits d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite, tant aux particuliers qu'aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances veille à la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens dans ses bureaux répartis d'un bout à l'autre du pays. Cette entreprise est l'une des cinq principales sociétés d'assurance vie au Canada. Elle fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au pays.

Visitez notre site Internet :
desjardinsassurancevie.com



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

Desjardins Assurances désigne Desjardins
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.